

# La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2009

LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Avril 2010

# La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2009

Les résultats de l'année

par Alexis Labrosse\*

---

*\* Alexis Labrosse est agent de recherche en relations du travail à la Direction de l'information sur le travail du ministère du Travail du Québec.*

*La banque de données sur les taux de salaire négociés est sous sa responsabilité. Il est assisté de Céline Turcotte et Julie Giguère, également de cette direction.*



Le ministère du Travail publie les résultats annuels sur l'indice de croissance des taux de salaire négociés au Québec pour l'ensemble de l'année 2009. Le Ministère estime que les taux de salaire payés aux 25 482 travailleurs visés dans les 122 conventions collectives renouvelées en 2009 devraient connaître, au cours de la durée des conventions négociées, une hausse annuelle moyenne de l'ordre de 2,2 %, tout comme celles renouvelées en 2008.

Lorsque l'on tient compte des prévisions du taux d'inflation pour cette période, selon le Mouvement Desjardins, l'étude du Ministère révèle que les renouvellements intervenus en 2009 auraient alors entraîné, pour les salariés concernés par la durée totale des clauses de leurs conventions, une hausse salariale réelle de l'ordre de 0,4 %.

Précisons que la période couverte par les clauses salariales de l'ensemble des conventions renouvelées est d'une durée moyenne de 47 mois, en baisse de quatre mois par rapport à celle observée en 2008.

Par ailleurs, lorsque l'on considère l'ensemble des conventions en vigueur à la fin de l'année 2009, et non pas seulement les derniers renouvellements intervenus cette même année, l'analyse du Ministère indique alors que les 737 130 salariés concernés cette fois dans 890 conventions auraient reçu, en 2009, une hausse salariale moyenne de 2,3 %, comparativement à 2,2 % en 2008.

## Table des matières

<b>Les résultats de l'année</b> .....	5
<b>Les changements apportés au fichier des conventions collectives du ministère du Travail en 2009</b> .....	6
<b>Les principales conventions collectives ajoutées au fichier du ministère du Travail en 2009</b> .....	6
<b>La croissance salariale observée dans les renouvellements de conventions collectives intervenus au Québec en 2009</b> .....	7
La durée d'application des clauses salariales .....	7
La croissance nominale et réelle des taux de salaire selon la catégorie de salariés .....	8
La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire .....	10
L'évolution des taux de salaire négociés .....	11
Le taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique .....	11
<b>La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec</b> .....	13
Selon le secteur d'activité économique .....	14
Selon le secteur d'origine (privé ou public) .....	15
<b>Conclusion</b> .....	16
<b>Annexe A</b> .....	17
<b>Annexe B</b> .....	18
<b>Notes techniques</b> .....	20
1. Types de mesures .....	20
2. Unités de négociation .....	20
3. Classes salariales .....	21
4. Taux de salaire versé .....	22
5. Méthodes de calcul .....	22
6. Révision des données .....	24

## *Liste des tableaux et des graphiques*

- Tableau 1.1 Hausses salariales obtenues par les salariés syndiqués au cours de 2009 au Québec, en pourcentage
- Tableau 1.2 Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale — Renouvellements intervenus en 2009, en pourcentage
- Tableau 1.3 Ventilation du taux de croissance annuel moyen, nominal et réel, du salaire versé en cours de convention — Renouvellements intervenus en 2009, en pourcentage
- Tableau 1.4 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2002-2009, en pourcentage — Par année de renouvellement
- Tableau 2.1 Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec — Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2004-2009, en pourcentage
- Tableau 2.2 Variation annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique — Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2004-2011, en pourcentage
- Graphique 1 Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec — Renouvellements intervenus en 2009
- Graphique 2 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2000-2009, en pourcentage
- Graphique 3 Évolution annuelle du taux de salaire versé aux syndiqués du Québec selon le secteur d'origine, 2002-2011, en pourcentage

### **Annexe A**

- Tableau A.1 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2000-2009, en pourcentage
- Tableau A.2 Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2000-2009

### **Annexe B**

- Tableau B.1 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine par année de renouvellement, 2002-2009, en pourcentage
- Tableau B.2 Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine — Ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec, 2004-2011, en pourcentage

## Les résultats de l'année

Les clauses salariales contenues dans les conventions collectives de compétence provinciale déposées à la Commission des relations du travail du Québec et au ministère du Travail depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 ainsi que certaines conventions de compétence fédérale visant des salariés au Québec font l'objet de la présente étude.

L'univers d'analyse retenu est constitué des conventions collectives des secteurs privé et public qui touchent 100 salariés et plus pour les cols bleus et 50 salariés et plus pour les cols blancs. En outre, la croissance des taux de salaire est basée sur celui qui est versé aux salariés<sup>1</sup> appartenant à la classe d'emploi modal dans chaque convention collective, c'est-à-dire la classe d'emploi où il y a la plus forte proportion de salariés<sup>2</sup>. Lorsqu'une classe d'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, le taux maximum est utilisé dans le calcul des indicateurs. La méthode et les concepts retenus sont détaillés dans les notes techniques à la fin du document.

Les données analysées par le ministère du Travail concernant les renouvellements de conventions collectives intervenus en 2009 montrent une hausse annuelle moyenne de 2,2 % des taux de salaire durant l'application des clauses salariales (tableau 1.1). Elles ont été compilées à partir de 122 renouvellements touchant 25 482 salariés (tableau 1.2). Par ailleurs, le tableau 1.3 indique que plus de trois renouvellements sur quatre (78,7 %) sont concentrés dans le secteur privé<sup>3</sup> et qu'ils visent 56,1 % des salariés. Les conventions collectives renouvelées affichent une hausse annuelle moyenne de 2 % dans le secteur privé et de 2,5 % dans le secteur public. De fait, les hausses salariales moyennes négociées dans les conventions collectives renouvelées en 2009 étaient les mêmes qu'en 2008 (2,2 %).

	Secteur		Ensemble des salariés
	Public	Privé	
<b>Renouvellements intervenus en 2009</b>			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	2,5	2	2,2
<b>Ensemble des conventions collectives en vigueur</b>			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,1	2,7	2,3

Source : ministère du Travail du Québec.

Dans l'univers de notre étude, à savoir toutes les conventions collectives comportant des clauses salariales en vigueur à la fin de 2009, soit 890, on constate que 737 130 salariés ont obtenu une hausse salariale de 2,3 % en comparaison de 2,2 % l'année précédente (tableau 2.1). Toujours en ce qui concerne l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2009, les salariés du secteur privé, qui représentent environ 35 % (255 381 sur 737 130) de l'effectif total, ont obtenu une hausse salariale de 2,7 % et ceux du secteur public, 2,1 % (tableau 1.1).

1. Les taux de salaire versés aux salariés en période d'essai ne sont pas inclus dans cette analyse.

2. Les emplois modaux dans les conventions collectives renouvelées en 2009 regroupaient 50,8 % de l'ensemble des salariés représentés par des unités de négociation. Le ratio entre les emplois modaux et le nombre total d'emplois visés varie toutefois d'un secteur à l'autre (tableau 1.3). Ainsi, il atteint 46,6 % dans le secteur privé comparativement à 56,2 % dans le secteur public.

3. Dans l'ensemble des conventions collectives renouvelées, seulement 21,3 % touchent le secteur public, mais elles regroupent une grande part (43,9 %) des salariés concernés.

## Les changements apportés au fichier des conventions collectives du ministère du Travail en 2009

Le ministère du Travail a ajouté à sa base de données 218 clauses salariales de conventions collectives en 2009, dont 7 constituaient des clauses salariales initiales<sup>4</sup>. Par ailleurs, il a traité les clauses salariales de 211 renouvellements<sup>5</sup> de conventions collectives, dont 122 ont été signés en 2009. Enfin, la hausse du salaire minimum de 8,50 \$ à 9,00 \$ l'heure, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009, a nécessité la mise à jour d'au moins 128 dossiers.

## Les principales conventions collectives ajoutées au fichier du ministère du Travail en 2009

Voici la liste des conventions collectives touchant 250 salariés et plus dont les clauses salariales ont été ajoutées à la base de données du Ministère en 2009 :

NOM DE L'EMPLOYEUR	NOMBRE DE SALARIÉS
Gouvernement du Québec, Sécurité publique	2 292
Société de Transport de Montréal (STM)	2 280
Université McGill	1 609
Ville de Montréal	1 400
Ville de Québec	1 396
Sobeys Québec	637
Host International du Canada Ltée	500
Bibliothèque et Archives Nationales du Québec	470
Ville de Saguenay	455
Barry-Callebaut Canada Inc. Usine Saint-Hyacinthe	445
Provigo Distribution Inc. Centres de distribution Boucherville et Saint-Laurent	415
Embouteillage Coca-Cola Ltée	403
Université Concordia	364
Xstrata Canada Corp. Fonderie Horne	363
Mittal Canada Contre-Coeur Ouest Inc.	307
Infasco Div. Société en commandite Infast Groupe	296
IKEA Canada Ltd Partnership	280
Groupe Pages Jaunes	277
Société de transport de Montréal (STM)	272
Bridor Inc.	257

4. Il faut mentionner qu'il est impossible de calculer l'augmentation annuelle moyenne pour la durée totale des conventions collectives initiales, car elles ne contiennent pas de taux de croissance la première année.

5. Pour les renouvellements survenus durant les années antérieures mais traités en 2009, les données sont ajustées en conséquence dans les tableaux 1.1, 1.4, 2.1, 2.2, ainsi que dans les annexes A et B.

## La croissance salariale observée dans les renouvellements de conventions collectives intervenus au Québec en 2009

Dans la présente section, la croissance salariale observée dans les conventions renouvelées en 2009 est analysée au moyen d'un indicateur qui mesure la hausse annuelle moyenne des taux de salaire pour la durée de celles-ci.

On note que l'augmentation annuelle moyenne obtenue par les salariés en 2009 a été de 2,2 % (tableau 1.2), tout comme en 2008. De plus, la croissance salariale a été calculée à partir du renouvellement de 122 conventions collectives touchant 25 482 salariés.

### La durée d'application des clauses salariales

Les données présentées au tableau 1.2, concernant les renouvellements intervenus en 2009, montrent que la durée moyenne des clauses salariales est de 47 mois, soit 4 mois de moins que la durée moyenne observée en 2008<sup>6</sup>. Cela s'explique notamment par une plus forte proportion (16,4 % en 2009 contre 12,2 % en 2008) des conventions renouvelées ayant une durée de 24 mois ou moins.

<b>Tableau 1.2</b>								
<b>Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale</b>								
<b>– Renouvellements intervenus en 2009, en pourcentage</b>								
	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	moins de 12	12	13 à 23	24	25 à 35	36	plus de 36
<b>Taux de croissance (%)</b>								
<b>Annuel moyen<sup>1</sup></b>	<b>2,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>4,0</b>	<b>2,7</b>	<b>1,5</b>	<b>2,1</b>
<i>En première année</i>	2,2	0,0	1,6	1,9	3,4	3,3	1,2	2,2
<i>En deuxième année</i>	2,4	-	-	0,4	5,1	1,6	1,9	2,0
<i>En troisième année</i>	2,0	-	-	-	-	1,6	1,9	2,1
<b>Durée moyenne (mois)</b>	<b>47</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>36</b>	<b>60</b>
<b>Nombre de conventions</b>	<b>122</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>75</b>
<b>Nombre de salariés</b>	<b>25 482</b>	<b>52</b>	<b>993</b>	<b>380</b>	<b>3 695</b>	<b>681</b>	<b>4 824</b>	<b>14 857</b>

1. Précisons que le taux de croissance annuel moyen s'applique à la durée totale des conventions et n'est donc pas nécessairement la moyenne des trois premières années. C'est notamment le cas des conventions de durée supérieure à 36 mois.

Source : ministère du Travail du Québec.

Notons que 75 (61,5 %) des ententes renouvelées ont une durée moyenne de 60 mois. Ces dernières, communément appelées de longue durée (plus de 36 mois), regroupent 14 857 salariés, soit environ 58,3 % de l'ensemble des salariés concernés par un renouvellement en 2009. La croissance salariale annuelle moyenne observée s'établit à 2,1 %, soit quatre dixièmes de point de pourcentage de moins que dans les conventions renouvelées dont la durée est de 36 mois ou moins<sup>7</sup>.

Par ailleurs, 24 des conventions renouvelées en 2009 s'appliquent sur une période de 36 mois. Elles touchent 4 824 salariés et comprennent une augmentation moyenne de salaire de 1,5 % par année. Finalement, 23 conventions collectives renouvelées contiennent une clause salariale inférieure à 36 mois (5 801 salariés).

6. Voir [La croissance des taux de salaire négociés en 2008](#).

7. Cette donnée ne figure dans aucun des tableaux du présent document.

## La croissance nominale et réelle des taux de salaire selon la catégorie de salariés

Le tableau 1.3 présente la croissance nominale et réelle des salaires dans les conventions renouvelées en 2009 selon la catégorie de salariés, le secteur d'origine, le type de produits (secteur privé) ainsi que la taille de l'unité de négociation (secteur privé).

### La croissance des taux de salaire nominaux

On note en premier lieu que 69,3 % de l'ensemble des salariés concernés par les renouvellements en 2009 sont des cols bleus. Ces derniers ont bénéficié d'une augmentation moyenne de 2,4 % par année de leur taux de salaire. Quant aux cols blancs, leur taux de croissance salariale s'élève à 1,9 % par année.

Par ailleurs, les salariés du secteur public qui ont renouvelé leur convention collective en 2009, dont une copie a été déposée au Ministère et analysée par celui-ci, ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,5 % de leurs salaires. Ces renouvellements touchent 26 ententes écrites, soit 21,3 % de l'ensemble, mais une proportion plus élevée de salariés (43,9 %, 11 177 salariés). En outre, 17 des 26 conventions recensées et renouvelées dans le secteur public touchent les salariés du sous-secteur municipal.

<b>Tableau 1.3</b>							
<b>Ventilation du taux de croissance annuel moyen, nominal et réel, du salaire versé en cours de convention – Renouvellements intervenus en 2009, en pourcentage</b>							
	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire		Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions		Salariés		Nominal	Réel <sup>1</sup>	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	(%)	(%)	
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>122</b>	<b>100</b>	<b>25 482</b>	<b>100</b>	<b>2,2</b>	<b>0,4</b>	<b>50,8</b>
Cols bleus	77	63,1	17 669	69,3	2,4	0,4	55,6
Cols blancs	45	36,9	7 813	30,7	1,9	0,3	40
Sans indexation	109	89,3	23 420	91,9	2,2	0,3	51,9
Avec indexation	13	10,7	2 052	8,1	2,3	1	38
<b>Secteur public</b>	<b>26</b>	<b>21,3</b>	<b>11 177</b>	<b>43,9</b>	<b>2,5</b>	<b>0,9</b>	<b>56,2</b>
Provincial	9	7,4	5 457	21,4	3,4	1,8	62,9
Municipal	17	13,9	5 720	22,4	1,7	0,1	49,8
<i>Taille de l'unité de négociation</i>							
500 salariés et plus	4	3,3	7 581	29,8	2,5	0,9	63,5
200 à 499 salariés	5	4,1	1 799	7,1	2,6	0,9	36,4
Moins de 200 salariés	17	13,9	1 797	7,1	2,5	0,9	45,0
<b>Secteur privé</b>	<b>96</b>	<b>78,7</b>	<b>14 305</b>	<b>56,1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>46,6</b>
<i>Type de produits</i>							
Biens	39	32	6 679	26,2	1,5	-0,1	35,1
Services	57	46,7	7 626	29,9	2,4	0,1	56,8
<i>Taille de l'unité de négociation</i>							
500 salariés et plus	2	1,6	1 137	4,5	2,4	n/d	52
200 à 499 salariés	12	9,8	3 715	14,6	2,1	0,3	41,7
Moins de 200 salariés	82	67,2	9 453	37,1	1,9	0,2	47,9

1. Le taux de salaire réel est calculé à l'aide de l'Indice des prix à la consommation pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

Le secteur public provincial regroupe entre autres le sous-secteur de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux. Dans le premier sous-secteur, quatre renouvellements sont intervenus en 2009, qui visent 2 220 salariés. Deux renouvellements concernent des unités de négociation dans des universités (1 973 salariés), tandis que les autres impliquent notamment l'École nationale d'administration publique (78 salariés) et l'École nationale de police du Québec (169 salariés). Dans le second sous-secteur, aucun renouvellement n'a été observé.

Dans le sous-secteur des entreprises publiques québécoises, il y a eu un seul renouvellement en 2009, soit celui de la Cinémathèque québécoise (50 salariés). Quelques organismes relevant du gouvernement québécois ont également renouvelé leur convention collective en 2009, soit entre autres Bibliothèque et Archives nationales du Québec (470 salariés).

Finalement, en ce qui concerne l'administration publique locale (secteur municipal), 17 renouvellements de convention collective ont été répertoriés, dont ceux des villes de Montréal (1 400 salariés), de Québec (1 396 salariés) et de Saguenay (455 salariés). Les 5 720 salariés visés par ces 17 renouvellements ont obtenu une hausse salariale de 1,7 % par année.

Quant au secteur privé, les conventions renouvelées en 2009 indiquent des hausses annuelles moyennes de 2 %. Cependant, la hausse est plus marquée dans le cas de la production de services (2,4 %) que dans celui des biens (1,5 %).

Pour leur part, les salariés faisant partie de petites unités de négociation, c'est-à-dire celles en comptant moins de 200, ont obtenu une hausse moyenne de 1,9 % en 2009, comparativement à 2,1 % dans les unités de négociation de taille moyenne (de 200 à 499 salariés) et à 2,4 % dans celles de grande taille (500 salariés et plus).

Enfin, des clauses d'indexation au coût de la vie ont été négociées dans seulement 13 conventions renouvelées en 2009, qui ont touché 2 052 salariés. Ces derniers, qui disposaient d'une clause de protection contre la hausse des prix, ont obtenu une hausse moyenne de 2,3 % par année en dollars courants. Les 23 430 syndiqués sans clause d'indexation ont pour leur part reçu une augmentation moyenne de 2,2 %.

### La croissance des taux de salaire réels

Le tableau 1.3 présente aussi la croissance des taux de salaire réels pour la durée des conventions renouvelées en 2009. Ce taux mesure la variation nette des taux de salaire en tenant compte des effets négatifs de l'inflation sur le pouvoir d'achat des salariés. L'évolution de l'indice des prix à la consommation établi pour l'ensemble du Québec est utilisée pour réajuster les salaires nominaux dans chacune des conventions afin d'obtenir les hausses réelles.

Une fois pris en compte les effets de l'inflation, les clauses salariales de l'ensemble des conventions renouvelées en 2009 procurent un gain réel de 0,4 % aux salariés concernés pour la durée de ces clauses. C'est donc dire que, selon les prévisions<sup>8</sup>, les hausses nominales de salaire prévues dans les conventions sont légèrement supérieures au taux de croissance de l'inflation durant la période visant les clauses salariales. C'est cependant du secteur public provincial que, dans une large mesure, provient la hausse réelle des taux de salaire. On y observe ainsi un taux de croissance réel de 1,8 %, comparativement à un taux nul dans l'ensemble du secteur privé.

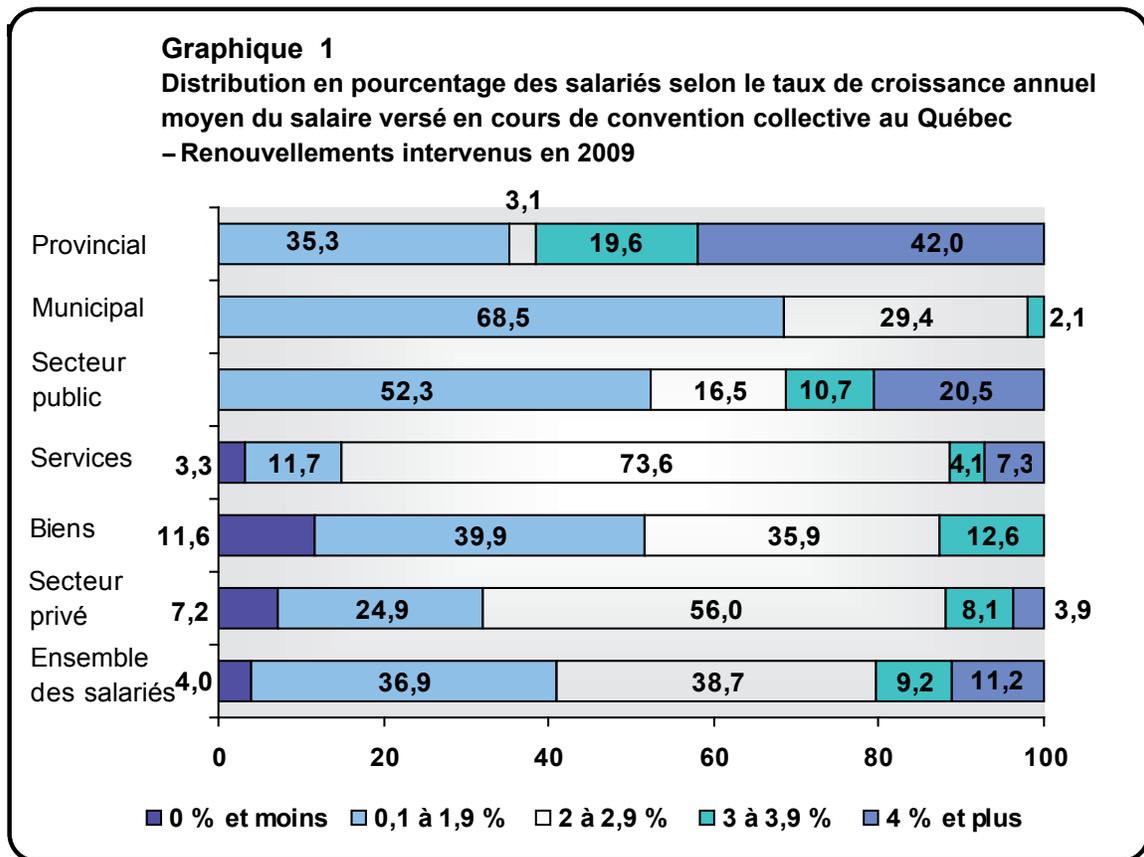
---

8. Les prévisions d'inflation du Mouvement Desjardins sont utilisées pour les périodes s'étendant au-delà des données fournies par Statistique Canada. En l'occurrence, pour le Québec, ces prévisions se situent à 1,6 % en 2010, à 2,1 % en 2011, à 2,2 % en 2012, à 2,3 % en 2013 et à 2 % en 2014.

## La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire

Le graphique 1 montre la répartition en pourcentage des salariés selon le niveau de croissance des taux de salaire négociés lors des renouvellements en 2009. Plus du tiers d'entre eux, soit 38,7 %, ont obtenu des augmentations annuelles qui varient de 2 à 2,9 % par année. Cette classe d'augmentation annuelle rassemble plus de la moitié (56 %) des salariés du secteur privé mais moins du sixième (16,5 %) de ceux du secteur public. On remarque aussi que c'est dans le sous-secteur des services que l'on retrouve la plus grande part (73,6 %) de salariés dans cette tranche d'augmentation.

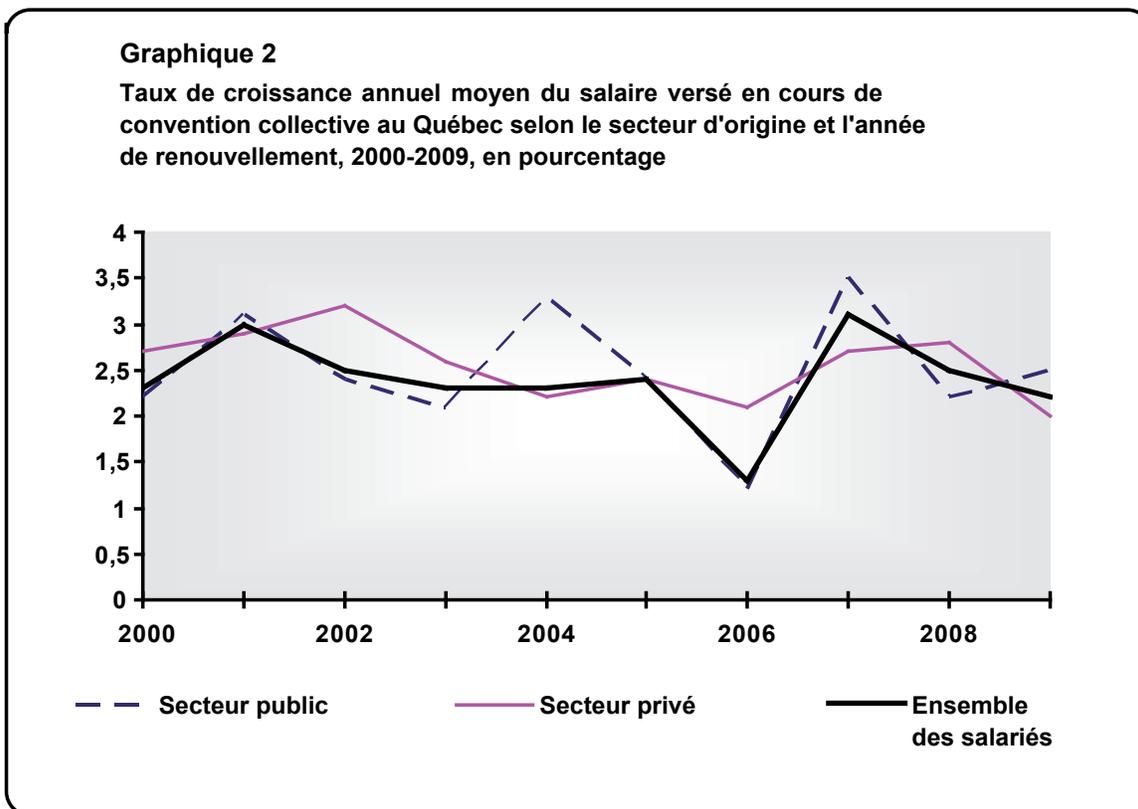
Près de un dixième (9,2 %) de l'ensemble des salariés profitent d'une hausse annuelle se situant entre 3 et 3,9 %. La part de ces salariés est sensiblement la même dans les secteurs public et privé avec 10,7 et 8,1 %, respectivement. Par ailleurs, la part des salariés qui bénéficient d'une hausse supérieure à 4 % est de 11,2 % pour l'ensemble des salariés, mais s'élève à 20,5 % dans le secteur public, comparativement à 3,9 % dans le secteur privé.



Enfin, plus du tiers (36,9 %) de l'ensemble des salariés ont bénéficié d'une augmentation salariale variant entre 0,1 et 1,9 %, alors que 4 % de ces derniers ont subi un gel ou une diminution salariale dans les conventions renouvelées en 2009. On note également qu'un peu plus de la moitié (52,3 %) des salariés du secteur public se trouvent dans la tranche d'augmentation inférieure à 2 %.

## L'évolution des taux de salaire négociés

Le graphique 2 illustre l'évolution, depuis 2000, des taux de croissance annuelle des salaires par année de renouvellement selon le secteur d'origine. Dans le secteur privé, on remarque une tendance à la hausse entre 2000 et 2002 et plutôt à la baisse par la suite, à l'exception des années 2005, 2007 et 2008. Le secteur public a connu quant à lui de plus fortes variations, tant à la hausse qu'à la baisse durant ces années.



Le plus faible taux de croissance du salaire est associé à l'année 2006. Elle présente effectivement le taux le moins élevé (1,3 % pour l'ensemble des salariés) des dix dernières années, alors que l'inverse s'est produit en 2007 (3,1 %). On note aussi que les augmentations annuelles moyennes prévues dans les conventions collectives du secteur privé diffèrent presque toujours de celles du secteur public. De fait, elles étaient supérieures dans le secteur privé en 2000, 2002, 2003, 2006 et 2008, égales en 2005 et inférieures en 2001, 2004, 2007 et 2009. Nous remarquons d'ailleurs pour ces quatre années où les augmentations étaient supérieures dans le secteur public que le nombre de ses salariés alors touchés par des renouvellements était relativement modeste.

## Le taux de croissance des salaires négociés selon le secteur d'activité économique

Le tableau 1.4 trace l'évolution des taux de croissance par année de renouvellement selon les grands secteurs d'activité économique, et ce, de 2002 à 2009. Cependant, les données détaillées en ce qui concerne chacun des sous-secteurs d'activité faisant l'objet du tableau B.1 de l'annexe B doivent être interprétées avec circonspection puisque, dans certains groupes industriels, on ne compte qu'un petit nombre de conventions.

**Tableau 1.4**

**Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2002-2009, en pourcentage**

**– Par année de renouvellement**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Industries primaires</b>	2,2	2,4	1,9	-12,5	2,3	2,9	3	2,7
<b>Industries manufacturières</b>	3,7	2,6	2,5	2,2	2	1,9	2,2	1,5
<b>Construction</b>	2,9	-	1,9	2,3	-	3	2,9	-
<b>Services</b>	2,4	2,2	3,1	2,6	1,2	3,4	2,6	2,5
<b>Secteur privé</b>	3,2	2,6	2,2	2,4	2,1	2,7	2,8	2
<b>Secteur public</b>	2,4	2,1	3,3	2,4	1,2	3,5	2,2	2,5
<b>Ensemble des salariés</b>	2,5	2,3	2,3	2,4	1,3	3,1	2,5	2,2
<b>Nombre de conventions collectives</b>	333	246	229	298	273	244	265	122
<b>Nombre de salariés</b>	493 670	92 325	136 783	107 525	378 802	231 237	107 058	25 482

Source : ministère du Travail du Québec.

Pour ce qui est des renouvellements intervenus en 2009, il importe de mentionner que les données concernant les industries primaires ne sont pas significatives parce que le nombre de conventions et le nombre de salariés surtout y étaient trop faibles. Ainsi, seulement deux conventions touchant 246 salariés ont été renouvelées dans ce secteur. Il n'y a eu de plus aucun renouvellement dans le secteur de la construction. De fait, l'année 2009 est caractérisée par le plus faible nombre (122) de renouvellements observé depuis 2002 et il en est de même pour le nombre de salariés concernés (25 482).

C'est dans les services que l'on observe le plus grand nombre de renouvellements en 2009, soit 83. Les quelque 18 803 salariés visés ont obtenu une augmentation moyenne de 2,5 % par année, en baisse d'un dixième de point de pourcentage par rapport à l'année 2008.

Enfin, pour ce qui est des industries manufacturières, 37 ententes écrites touchant 6 433 salariés ont été renouvelées en 2009. Ces derniers ont obtenu une augmentation annuelle de 1,5 % pour la durée de leur convention, soit un point de pourcentage de moins que celle du secteur des services (2,5 %), et sept dixièmes de point de moins que celle de l'ensemble des secteurs d'activité (2,2 %). Les difficultés auxquelles le secteur manufacturier québécois est confronté depuis quelques années ne sont sans doute pas étrangères à ce phénomène. On remarque d'ailleurs une diminution constante du taux de croissance des salaires négociés dans ce secteur entre 2002 et 2009, à l'exception de l'année 2008.

## La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec

La présente section fait état de la croissance salariale dans toutes les conventions collectives en vigueur en fin d'année civile, peu importe l'année de leur signature. L'indicateur utilisé est l'augmentation salariale en vigueur en décembre pour l'ensemble des salariés visés par une convention par rapport au taux en vigueur le même mois de l'année précédente.

Le tableau 2.1 présente cet indicateur pour les années 2004 à 2009 en fonction de diverses variables. En 2009, le nombre de conventions ayant une clause salariale en vigueur en décembre, toujours selon notre univers d'analyse, s'établissait à 890 et touchait 737 130 salariés. En décembre 2009, les clauses salariales des conventions collectives en vigueur comportaient une augmentation de 2,3 % par rapport à décembre 2008, en hausse d'un dixième de point de pourcentage. Ces augmentations nominales se traduisent pour l'ensemble des salariés, si l'on tient compte de l'inflation observée et prévue, par des gains réels de 1,7 % en 2009<sup>9</sup>.

<b>Tableau 2.1</b>						
<b>Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec</b>						
<b>– Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2004-2009, en pourcentage</b>						
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>
Cols bleus	1,8	2,4	2,7	2,5	2,4	2,7
Cols blancs	1,5	1,5	2,3	2,1	2	2
<b>Secteur public</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>2</b>	<b>2,1</b>
Municipal	2,2	2,4	2,5	1,3	2	2,2
Provincial	1,4	1,3	2,2	2,2	2	2,1
<i>Taille de l'unité de négociation</i>						
500 salariés et plus	1,5	1,5	2,3	2,1	2	2,1
De 200 à 499 salariés	2,6	2,1	2,5	2,5	2,4	2,3
Moins de 200 salariés	1,9	1,7	2,5	2,4	2,2	2
<b>Secteur privé</b>	<b>1,8</b>	<b>2,5</b>	<b>2,7</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,7</b>
<i>Type de produits</i>						
Biens	2,4	2,1	2,2	2,1	2,2	2,1
Construction	0,7	2,8	3,7	3,1	3,0	3
Services	2,3	2,6	2,4	2,4	2,3	2,9
<i>Taille de l'unité de négociation</i>						
500 salariés et plus	1,4	2,6	3,1	2,7	2,6	3,0
De 200 à 499 salariés	2,4	2,1	2,3	2,4	2,5	2,2
Moins de 200 salariés	2,4	2,5	2,3	2,2	2,2	2,2
<b>Nombre de conventions collectives</b>	<b>1 058</b>	<b>1 084</b>	<b>1 099</b>	<b>1 090</b>	<b>1 048</b>	<b>890</b>
<b>Nombre de salariés</b>	<b>780 781</b>	<b>772 006</b>	<b>774 505</b>	<b>800 737</b>	<b>789 179</b>	<b>737 130</b>

Source : ministère du Travail du Québec.

9. Ces données ne figurent dans aucun tableau de la présente étude.

Le tableau 2.1 fait également état des augmentations salariales selon la taille des unités de négociation. Dans le secteur public, on remarque en 2009 que les salariés des unités de taille moyenne (200 à 499) ont obtenu des augmentations salariales de 2,3 %, comparativement à 2,1 % pour ceux de grande taille et 2 % pour ceux de petite taille. Entre 2004 et 2009, toujours dans le secteur public, on observe généralement de plus fortes hausses dans les petites et moyennes unités que dans les grandes.

Dans le secteur privé, on constate en 2009 que les grandes unités (500 salariés et plus) ont obtenu des augmentations salariales de 3 %, soit huit dixièmes de point de pourcentage de plus que les unités de taille moyenne (200 à 499) et petite (moins de 200). Cependant, de 2004 à 2009, les hausses salariales obtenues par les grandes unités étaient constamment supérieures à celles des autres tailles, à l'exception de l'année 2004.

### *Selon le secteur d'activité économique*

Les données du tableau 2.2 se réfèrent aux augmentations annuelles des taux de salaire réparties selon les grands groupes<sup>10</sup> d'activité économique, de 2004 à 2011. Il importe de noter que les taux indiqués en 2010 et en 2011 ne constituent pas des prévisions d'augmentation salariale pour les salariés du Québec, mais bien les taux d'augmentation inscrits dans les conventions où s'appliquent des clauses salariales au cours de ces deux années.

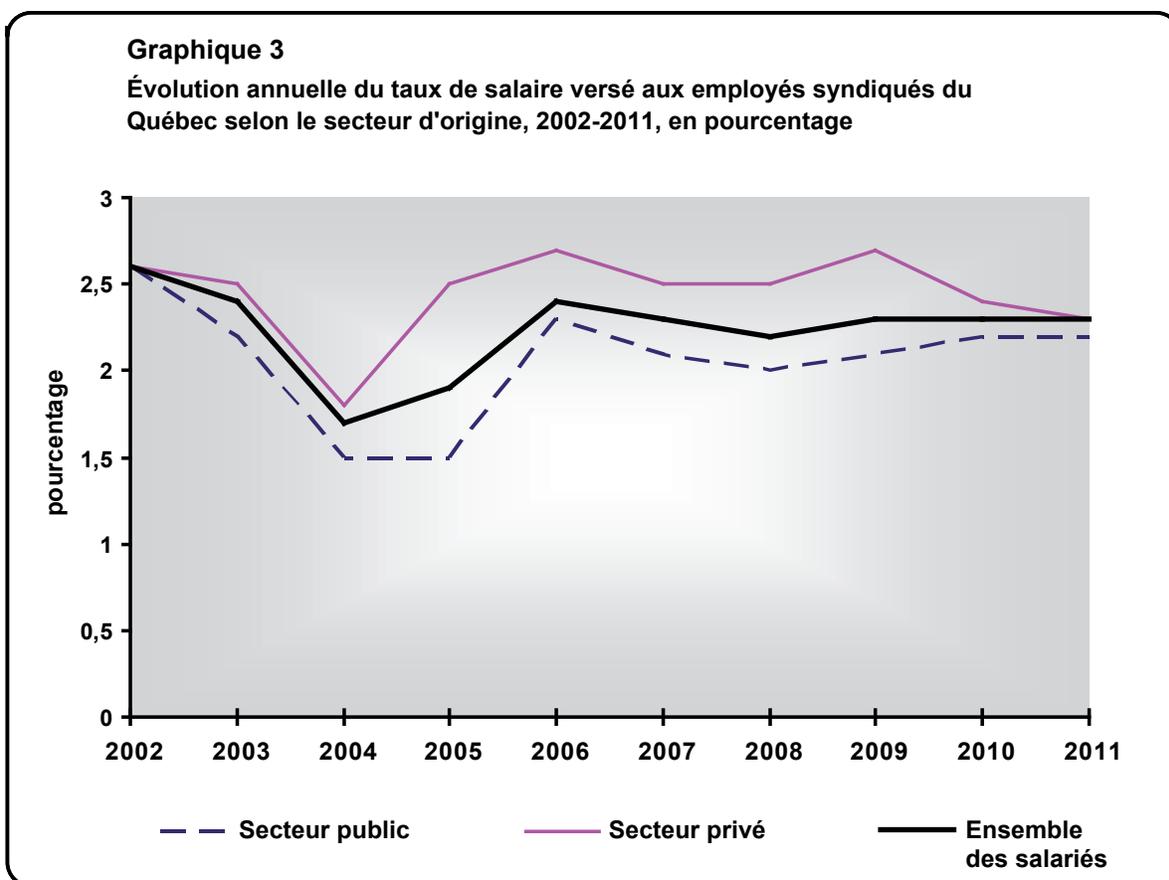
<b>Tableau 2.2</b>								
<b>Variation annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique</b>								
<b>– Ensemble des conventions collectives en vigueur, 2004-2011, en pourcentage</b>								
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010 (P)</b>	<b>2011 (P)</b>
<b>Ensemble des salariés</b>	1,7	1,9	2,4	2,3	2,2	2,3	2,4	2,3
<b>Industries primaires</b>	1,5	-3,5	1,6	2,7	2,6	2,5	3,1	4,2
<b>Industries manufacturières</b>	2,4	2,3	2,2	2,1	2,2	2,1	2,3	2,3
<b>Construction</b>	0,7	2,8	3,7	3,1	3	2,9	2,5	-
<b>Transport, communications et autres services</b>	2,4	2,4	2,5	2	2,2	2,2	2,2	2,2
<b>Commerce</b>	1,9	2,1	1,9	2,2	2,3	2,4	2,5	2,1
<b>Finances, assurances et affaires immobilières</b>	2,8	2,0	1,8	2,1	2,4	2,0	2,1	1,8
<b>Services socioculturels, commerciaux et personnels</b>	1,4	1,4	2,3	2,3	2	2,1	2,6	2,5
<b>Administration publique</b>	2,2	2,2	2,4	1,3	2	2,9	2,1	2,5
<b>Secteur public</b>	1,5	1,5	2,3	2,1	2	2,1	2,2	2,2
<b>Secteur privé</b>	1,8	2,5	2,7	2,5	2,5	2,7	2,4	2,3

10. Les données détaillées pour chacun des sous-groupes sont présentées au tableau B.2 de l'annexe B.

En 2009, elles ont varié de 2 % dans les secteurs des finances, assurances et affaires immobilières à 2,9 % dans ceux de la construction et de l'administration publique. Les meilleurs taux de croissance annuelle en 2010, soit 3,1 %, sont observés dans les industries primaires, suivies des services socioculturels, commerciaux et personnels (2,6 %). En 2011, les industries primaires se démarquent davantage par une hausse de 4,2 %. Les autres secteurs affichent des taux sensiblement analogues à la moyenne de l'ensemble des salariés durant les années 2010 et 2011, soit 2,3 %. De fait, de 2006 à 2011, la moyenne globale se maintient entre 2,2 et 2,4 %, alors qu'en 2004 et 2005 elle se situait à 1,7 et 1,9 %.

### *Selon le secteur d'origine (privé ou public)*

Enfin, le graphique 3 présente l'évolution des taux de salaire accordés en fin d'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 2002 à 2011, pour les secteurs public et privé, ainsi que pour l'ensemble des salariés. On peut y constater une tendance générale à la baisse du taux de croissance des salaires négociés entre 2002 et 2004, suivie d'une tendance à la hausse jusqu'en 2006 puis d'une relative stabilité durant les années subséquentes, à l'exception du secteur privé où l'on observe des fluctuations plus marquées.



Par ailleurs, durant toutes ces années, les augmentations de taux de salaire ont été plus élevées dans le secteur privé que dans le secteur public, sauf en 2002 alors qu'elles étaient identiques. De fait, le taux de croissance moyen<sup>11</sup> de 2002 à 2011 est estimé à environ 2 % dans le secteur public, comparativement à 2,5 % dans le secteur privé, tandis que la moyenne en ce qui concerne l'ensemble des salariés se chiffre à 2,2 %.

## Conclusion

Les renouvellements de conventions collectives intervenus en 2009 ont donné lieu, tout comme en 2008, à une croissance annuelle moyenne du taux de salaire de 2,2 % pour leur durée respective. Les hausses nominales des taux de salaire négociés en 2009 devraient apporter un gain réel moyen de 0,4 % aux salariés concernés, une fois soustraite l'augmentation du coût de la vie, et ce, pour la durée d'application des clauses salariales.

Par ailleurs, les augmentations de salaire négociées dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2009 s'élevaient à 2,3 %, par rapport au même moment l'année précédente. Les augmentations prévues en 2009 pour les salariés conventionnés paraissent supérieures à celles de l'ensemble des salariés du Québec (incluant ceux qui sont non syndiqués) lorsque comparées avec d'autres indicateurs tels que la rémunération hebdomadaire moyenne. Ainsi, selon l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada, la rémunération hebdomadaire moyenne, y compris les heures supplémentaires, n'a augmenté que de 1,2 % au Québec en 2009<sup>12</sup>.

Il est intéressant de mettre en parallèle les résultats de la présente analyse avec les données issues de six cabinets d'experts-conseils en rémunération. L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec publie chaque année une vaste enquête portant sur la rémunération, en collaboration avec d'autres analystes<sup>13</sup>. Certains de ces cabinets présentent des données concernant la croissance moyenne des échelles de salaire au Québec. Ils indiquent que celle-ci variera entre 1,5 et 2 % pour l'ensemble de la province en 2010. Rappelons que la variation annuelle prévue des salaires pour l'ensemble des conventions collectives en vigueur pour l'année 2010 est de 2,3 % (tableau 2.2).

Pour terminer, quatre tableaux figurent aux annexes A et B. Le tableau A.1 montre la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement de 2000 à 2009. Dans le tableau A.2 sont précisés, pour la même période, le nombre de conventions collectives visées et le nombre de salariés concernés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement. Le tableau B.1 indique la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention de 2002 à 2009, selon l'année de renouvellement. Enfin, pour ces mêmes secteurs, le tableau B.2 illustre l'évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués pour l'ensemble des conventions collectives en vigueur de 2004 à 2011.

---

11. Moyenne pondérée par le nombre de salariés.

12. Institut de la statistique du Québec, Principaux indicateurs économiques désaisonnalisés.

13. L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, Prévisions salariales 2010, documents accessibles à l'adresse <http://www.orhri.org/remuneration/2010/>.

## ANNEXE A

<b>Tableau A.1</b>										
<b>Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2000-2009, en pourcentage</b>										
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>2,3</b>	<b>3</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,3</b>	<b>3,1</b>	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>
<b>Secteur public</b>	<b>2,2</b>	<b>3,1</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>3,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>3,5</b>	<b>2,2</b>	<b>2,5</b>
Municipal	2,1	2,4	2,3	1,5	2	2,7	2,8	2,5	1,8	1,7
Provincial	2,3	2,6	2,4	2	3,8	1,7	1,1	3,5	2,4	3,4
<b>Secteur privé</b>	<b>2,7</b>	<b>2,9</b>	<b>3,2</b>	<b>2,6</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>2,7</b>	<b>2,8</b>	<b>2</b>
<i>Par type de produits</i>										
Biens	2,9	2,5	3,6	2,6	2,5	1,8	2	1,9	2,2	1,5
Construction	5,4	3,3	2,9	-	1,9	2,3	-	3	3	-
Services	2,3	2,6	2,7	2,4	2,9	3	2,4	2,5	3,4	2,4

Source : ministère du Travail du Québec.

<b>Tableau A.2</b>										
<b>Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2000-2009</b>										
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Nombre de conventions</b>										
<b>Tous les secteurs</b>	<b>392</b>	<b>287</b>	<b>333</b>	<b>246</b>	<b>229</b>	<b>298</b>	<b>273</b>	<b>244</b>	<b>265</b>	<b>122</b>
<b>Secteur public</b>	<b>187</b>	<b>71</b>	<b>126</b>	<b>48</b>	<b>34</b>	<b>51</b>	<b>67</b>	<b>29</b>	<b>49</b>	<b>26</b>
Municipal	47	29	10	8	7	22	14	5	17	17
Provincial	121	24	108	30	20	19	51	24	32	9
<b>Secteur privé</b>	<b>205</b>	<b>216</b>	<b>207</b>	<b>198</b>	<b>195</b>	<b>247</b>	<b>206</b>	<b>215</b>	<b>216</b>	<b>96</b>
<i>Par type de produits</i>										
Biens	128	134	119	129	99	152	128	122	118	39
Construction	1	5	2	-	4	2	-	4	1	-
Services	76	77	86	69	92	93	78	89	97	57
<b>Nombre de salariés (en milliers)</b>										
<b>Tous les secteurs</b>	<b>568,0</b>	<b>168,8</b>	<b>493,7</b>	<b>92,3</b>	<b>136,8</b>	<b>107,5</b>	<b>378,8</b>	<b>231,2</b>	<b>107,1</b>	<b>25,5</b>
<b>Secteur public</b>	<b>517,2</b>	<b>49,4</b>	<b>423,7</b>	<b>45,8</b>	<b>17,1</b>	<b>46,0</b>	<b>325,9</b>	<b>99,3</b>	<b>48,2</b>	<b>11,2</b>
Municipal	17,7	6,4	0,9	9,7	2,8	5,8	2,8	0,9	17,6	5,7
Provincial	455,0	11,5	419,5	27,6	8,4	15,5	321,9	98,3	30,6	5,5
<b>Secteur privé</b>	<b>50,8</b>	<b>119,4</b>	<b>70,0</b>	<b>46,6</b>	<b>119,7</b>	<b>61,6</b>	<b>52,9</b>	<b>132,0</b>	<b>58,9</b>	<b>14,3</b>
<i>Par type de produits</i>										
Biens	30,4	34,0	40	31,0	22	32	36,8	26,5	29,6	6,7
Construction	1,1	65,4	0,3	-	79,9	1,1	-	92,6	0	-
Services	19,3	20,1	29,8	15,5	17,8	28,2	16,1	12,9	29,1	7,6

Source : ministère du Travail du Québec.

## ANNEXE B

<b>Tableau B.1</b>								
<b>Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine par année de renouvellement, 2002-2009, en pourcentage</b>								
	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,3</b>	<b>3,1</b>	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>
<b>Secteur primaire</b>	2,2	2,4	1,9	-12,5	2,3	2,9	3	2,7
Agriculture	3	-	-	-	-	-	-	-
Sylviculture	1,9	2,4	2	-	2,3	2,3	3	-
Mines et carrières	2	-	1,8	-12,5	-	3,1	-	2,7
<b>Secteur manufacturier</b>	3,7	2,6	2,5	2,2	2	1,9	2,2	1,5
Aliments	2,7	2,5	3,1	0,7	2,6	1,2	2,1	1,9
Boissons	-	2	2	1,8	2,1	1,3	-	1,1
Tabac	-	-	2,9	3,0	-	-	2,1	-
Caoutchouc et matières plastiques	2,3	3,4	4,9	2,3	2,2	2,2	2,6	2,8
Cuir	4,4	2,2	-	1,4	-	-	-	-
Textile	2,3	2,4	4,6	1,4	1,9	1,9	-2,7	-1,3
Habillement	1,1	1,9	-	0,3	0,1	1,9	1,7	2,4
Bois	2,8	3,6	2,5	2,2	2,4	2,1	0,5	0,7
Meuble	2	2,4	2,7	2	1,6	1,7	1,3	-
Papier	2	3,4	2,3	2,4	1,5	1,8	1,5	2
Imprimerie	1,6	1,9	2,7	2,1	1,7	2,3	0	1,3
1 <sup>re</sup> transformation des métaux	2,2	2,5	2,2	2,9	2,4	2,7	2,4	2,5
Produits en métal	2,3	1,7	2,6	3,5	2,8	-0,1	1,7	1,1
Machinerie	3,4	2,8	5,3	2	3,1	2,3	2,5	2,9
Matériel de transport	7,2	2,9	2	2,6	2,1	2,2	3	2,6
Produits électriques	3	2,2	0,7	1,9	2,2	1	3,2	1
Minéraux non métalliques	2,1	2,4	2,7	2,9	2,3	3	2,3	2,5
Produits du pétrole et du charbon	-	-	3,2	-	-	4,7	4,8	-
Industrie chimique	2,6	3,1	2,8	3,5	3,2	3,2	2,8	2,5
Autres industries manufacturières	2,8	3,8	2,2	1,8	0,3	1,5	0,8	0,5
<b>Construction</b>	2,9	-	1,9	2,3	-	3	3	-
<b>Services</b>	2,4	2,2	3,1	2,6	1,2	3,4	2,6	2,5
Transports et entreposage	2,1	1,3	2,4	2,8	2,3	2,4	2,2	1,5
Communications	3	1,9	2,8	2,4	1	2,2	-	-
Électricité, gaz et eau	2,7	2,1	2,2	1,2	2	2,1	2,1	-
Commerce de gros	4,8	2,3	2,7	2,1	1,9	1,4	2,8	3
Commerce de détail	2,2	2,5	2,3	2,8	2,5	2,7	2,4	2,7
Finances	2,4	2	2,5	2,9	2	2	2,2	1,4
Assurances	2	2,9	4,9	2	2,9	2,1	-	3
Immobilier	2,5	1,2	-	2,9	1,0	-	4	-
Services aux entreprises	2,1	3,5	2	2,9	3,1	3,4	4,4	1,9
Administration publique								
provinciale	2,2	1	-	3,8	0,9	-	-	4,8
municipale	2,6	1,5	2,2	2,9	3	2,7	1,7	1,9
Enseignement	2,5	1,6	4,3	1,4	1,8	3,6	3,4	2,1
Services médicaux et sociaux	2,2	2	3,9	1,5	0,8	3	2,5	1,8
Hébergement	3,5	5,9	3,3	4,1	3,3	3	3,1	2,4
Restauration	2,6	0,6	2	3	3	3,5	2,8	2,8
Autres services	4,4	3,1	3,7	2,7	2,9	2	2,7	2,3
<b>Secteur public</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>3,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>3,5</b>	<b>2,2</b>	<b>2,5</b>
<b>Secteur privé</b>	<b>3,2</b>	<b>2,6</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>2,7</b>	<b>2,8</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de conventions collectives</b>	<b>333</b>	<b>246</b>	<b>229</b>	<b>298</b>	<b>273</b>	<b>244</b>	<b>265</b>	<b>122</b>
<b>Nombre de salariés</b>	<b>493 670</b>	<b>92 325</b>	<b>136 783</b>	<b>107 525</b>	<b>378 802</b>	<b>231 237</b>	<b>107 058</b>	<b>25 482</b>

Source : ministère du Travail du Québec.

## ANNEXE B

<b>Tableau B.2</b>								
<b>Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine</b>								
<b>- Ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec, 2004-2011, en pourcentage</b>								
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010 (P)	2011 (P)
<b>Ensemble des salariés</b>	1,7	1,9	2,4	2,3	2,2	2,3	2,3	2,3
<b>Secteur primaire</b>	1,5	-3,5	1,6	2,7	2,6	2,5	3,1	4,2
Agriculture	1	1,2	1,5	-	-	-	-	-
Sylviculture	2,3	2,3	2,3	2,2	2,4	2,4	2,6	-
Mines et carrières	0,8	-9,6	1,1	3,1	2,9	2,6	3,4	4,2
<b>Secteur manufacturier</b>	2,4	2,3	2,2	2,1	2,2	2,1	2,3	2,3
Aliments	2,2	1,6	2,2	1,5	1,8	1,9	2,2	2,1
Boissons	2,3	1,8	2,1	1,9	1,9	1,9	2,1	1,5
Tabac	3,1	3	3	2,7	2,8	2,8	0,3	1,6
Caoutchouc, matières plastiques	3,2	2,6	2,3	2,3	2,7	1,8	2,3	2,9
Cuir	2,7	1,9	2,9	1,7	2	-	-	-
Textile	1,4	2,8	2,1	2,2	0,4	1	1,6	2
Habillement	1,2	1,4	0,6	0,5	0,5	1,9	1,9	2
Bois	2,4	2,5	2,1	2	2,2	2	2	2,1
Meuble	2,5	2,7	1,6	1,5	1,2	1,6	1,8	2,6
Papier	2,4	2,2	1,8	1,9	1,8	1,2	2,1	2,3
Imprimerie	2,7	2,2	2,1	2,5	1,5	1,1	1,6	1,8
1 <sup>re</sup> transformation des métaux	2,2	2,6	2,1	2,3	2,7	2,3	2,9	3,4
Produits en métal	2,6	3,2	2,3	2,4	2,5	2,4	2,1	1,7
Machinerie	2,5	2,7	2,6	2,6	2,3	2,7	2,3	2,6
Matériel de transport	3,1	1,7	2,8	2,9	3,1	2,7	3	2,5
Produits électriques	2	2,5	2	1,6	2,7	2,4	1,7	2,3
Minéraux non métalliques	2,5	2,7	2,8	3,3	2,6	2,5	2,9	3
Produits du pétrole et du charbon	3	3,5	3	5	4,5	4,5	-	-
Industrie chimique	2,6	3,2	2,9	3,8	1,8	2,8	3,3	3,2
Autres industries manufacturières	2,2	2,4	2,2	1,5	2	2,5	2,3	1,7
<b>Construction</b>	0,7	2,8	3,7	3,1	3	2,9	2,5	-
<b>Services</b>	1,7	1,7	2,3	2,2	2,1	2,2	2,3	2,3
Transports et entreposage	2,4	2,6	2,6	1,7	2,2	2,2	2,5	2,5
Communications	2,9	2,5	2,6	2,4	2,2	1,7	1,8	-
Électricité, gaz et eau	2	2	2,2	2	2,1	2,3	2	2
Commerce de gros	1,7	1,9	2	2,1	2,2	2,6	2,3	2
Commerce de détail	2	2,2	1,9	2,3	2,4	2,3	2,6	2,1
Finances	2,4	2	1,6	2	2,2	2	2	2
Assurances	4,4	2,7	2,6	2,9	1,3	2,2	2,7	2
Immobilier	1,8	0,4	1,3	1,3	6,2	1,3	0,7	0
Services aux entreprises	2,1	2,4	2,3	2,3	0,4	5,6	2,8	2,7
Administration publique								
provinciale	0	0	2,1	1,9	2	8,1	-	-
municipale	2,3	2,3	2,4	1,2	1,9	2,1	2,1	2,5
Enseignement	3,1	3	2,5	2,4	2	2	2,1	3,1
Services médicaux et sociaux	0	0	2	2	2	2	2,3	2,6
Hébergement	3,8	3,8	3,5	3,7	3,4	3,2	3	2,5
Restauration	2,3	2,3	2,1	2,5	3,1	2,8	2,5	1,5
Autres services	1,5	2,6	2,7	2,6	2,6	2,4	2,2	2,3
<b>Secteur public</b>	1,5	1,5	2,3	2,1	2	2,1	2,2	2,2
<b>Secteur privé</b>	1,8	2,5	2,7	2,5	2,5	2,7	2,4	2,3
<b>Nombre de conventions collectives</b>	1 058	1 084	1 099	1 090	1 048	890	587	372
<b>Nombre de salariés</b>	780 781	772 006	774 505	800 737	789 179	737 130	166 663	102 009

(P) Ces données provisoires ne concernent que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

## Notes techniques

### 1. Types de mesures

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec a deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats obtenus pour chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

#### Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet non seulement de comparer les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à temps complet, mais aussi de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.4 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains qui s'applique au taux de salaire versé. Lorsqu'une classe salariale est de type à taux multiples, le taux maximal est retenu.

#### Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre, sans égard à la date d'entrée en vigueur ou à celle de la signature. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués visés par une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 2.1 et 2.2 renvoient aux résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Ainsi, le taux maximal est retenu pour une classe salariale de type à taux multiples. Les données sur l'indicateur tendanciel partent de l'année 1986.

### 2. Unités de négociation

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 cols blancs et plus. Une unité de négociation est dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois ou l'un des codes suivants : le Code du travail du Québec, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique du Canada.

## Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral. Le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et régionales comme les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté (MRC). L'administration publique provinciale regroupe le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux), les établissements d'enseignement du secteur public ainsi que les établissements publics de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada.

En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des réseaux municipaux de distribution d'électricité.

## Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la Classification des activités économiques du Québec de 1984 réalisée par l'Institut de la statistique du Québec ; elle s'inspire largement de la Classification type des industries de 1980 de Statistique Canada.

## Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation travaillant dans les secteurs primaire, manufacturier ou de la construction produisent des biens et les autres, des services.

## Taille de l'unité de négociation

Une grande unité regroupe 500 salariés et plus, une unité moyenne, de 200 à 499, et une petite, moins de 200.

## **3. Classes salariales**

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit la classe inférieure et la classe modale. La première est la plus faiblement rémunérée, et la seconde regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est déterminée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique.

Lorsque l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les cols blancs. Cependant, seule la classe modale est utilisée pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels.

## Taux de salaire

Il importe de noter que sont exclus de chaque classe le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un seul taux, elle est dite à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite à taux multiples. Dans ce cas, le taux minimal et le taux maximal sont retenus : le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, dans le cas des classes salariales à taux multiples, seul le taux de salaire maximal est utilisé pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels.

#### 4. Taux de salaire versé

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme un montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend ce taux supérieur à celui de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants ; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC).

##### Clause d'indexation à l'IPC

Avant que les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation soient publiées, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codifiées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent document, les taux d'inflation prévus pour le Canada s'établissent ainsi : 1,6 % en 2010, 2,2 % en 2011, 2,3 % en 2012, 2,5 % en 2013 et 2,1 % en 2014.

En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont également utilisées et servent à mettre à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont les suivants : 1,6 % en 2010, 2,1 % en 2011, 2,2 % en 2012, 2,3 % en 2013 et 2 % en 2014.

Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année correspond à une moyenne des données mensuelles prévues et des données observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins<sup>14</sup> ; elles sont révisées au moins deux fois par année.

#### 5. Méthodes de calcul

Les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux, tandis que l'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains.

##### Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés en utilisant cette méthode s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Il faut comparer, pour chaque unité de négociation, le taux du mois de décembre de l'année visée (S12) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S0) ; l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S12}{S0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Ainsi, si le taux de salaire en vigueur au mois de mars (S3) et celui en vigueur au mois de juin (S6) sont connus, il est possible de calculer, pour chaque unité de négociation, la hausse (r) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S6}{S3} = 1 + r$$

---

14 . Fédération des caisses Desjardins du Québec, *Prévisions économiques et financières*, volume 14, hiver 2010.

## Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés à l'aide de la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les augmentations survenues à partir du début de la période.

Plus les hausses sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible, et inversement.

À titre d'exemple, si la période a une durée de trois ans et que le taux de salaire horaire en vigueur chaque mois est connu ( $S_j$  ;  $j = 1, \dots, 36$ ), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années ( $W_i$  ;  $i = 1, 2, 3$ ) par rapport à celui de l'année qui précède la période ( $W_0$ ) fournira le taux de croissance recherché :

$$N = 36$$

$$\sum S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3)$$

Le calcul de la croissance salariale peut en effet être effectué en cours de convention à l'aide de l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12W_0} = \frac{W_1}{W_0} + \frac{W_2}{W_0} + \frac{W_3}{W_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à  $(1 + g_1)$  et  $g_1$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le second terme correspond à  $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$  et  $g_2$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant  $g_3$ , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

Il est possible de trouver le taux de croissance annuel moyen ( $g$ ) de la période en résolvant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum S_j}{12 W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau qui suit permet d'illustrer les deux méthodes. Si l'on prend en considération une clause salariale d'une durée de trois ans, dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois, on peut examiner trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles du taux de salaire.

La première façon (A) présente un étalement uniforme, la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C) signale une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés, effectué à l'aide de la méthode des taux, donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que le calcul effectué à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et B, une croissance moindre.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$)	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$)	Taux de croissance salariale annuel moyen (%)
		1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année		
	$W_0$	$g_1$	$g_2$	$g_3$	$W_3$	$g$
A	10	5,0	5,0	5,0	11,58	5,0
B	10	2,5	2,5	10,0	11,56	3,8
C	10	10,0	2,5	2,5	11,56	6,1

## 6. Révision des données

Les données présentées dans ce document peuvent être modifiées d'un trimestre à l'autre, puisqu'un certain nombre de conventions collectives sont disponibles seulement après la date de publication des résultats trimestriels. De plus, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir la section Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.